Image not found or type unknown

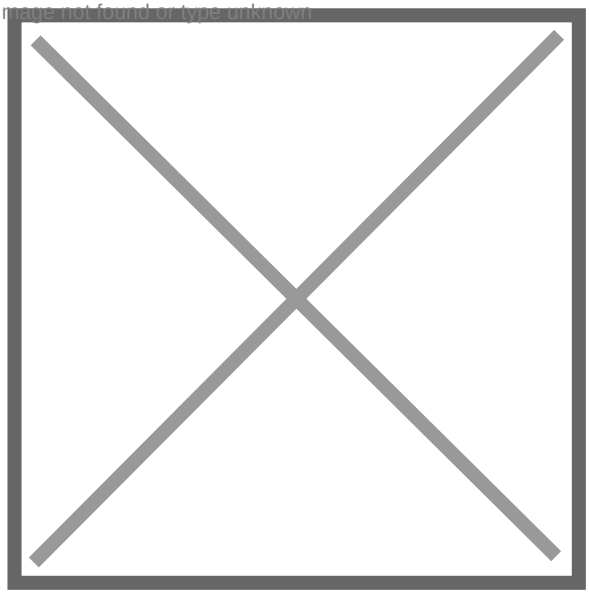

Litige avec agence immobilière qui a induit un double déménagemen

Par **Pierre de lune**, le **16/10/2008** à **19:21**

Bonjour,

J'avais convenu d'un RDV ferme avec l'agence immobiliere avec laquelle j'ai signé mon contrat de bail. Il s'agit d'un studio.

J'ai donc rocédé au déménagement de mon ancien appartement situé en IDF, par malheur ce mme jour l'ascenseur est tombé en panne ce qui a induit un retard quant au départ pour le Haute Loire (lieu du nouvel appartement) .

J'ai bien pris soin de prévenir l'agence immobiliere a plusieurs reprises, sans succes. A chaque fois , je suis tombée sur le répondeur. J'ai déposé un message vocal.

Je suis quand mme venu en Haute Loire avec tous mes meubles pour trouver portes closes :
Personne a l'aapratement et personne à l'Agence !
J'ai cru qu'elle avait fait faillite!
Je suis repartie avec mes meubles !
J'ai pu avoir un autre RDV et je suis de nouveau repartie en Haure loire avec les meubles pour enfin pouvoir aménager ... La resonsable de l'agence était présente, elle a déclaré que je n'avaispas fait preuve de diligence ! et quand bien meme ses collaborteurs n'étaient pas a meme de prendre les messages sur le répondeur ! La mauvaise foi a l'état brute !!

J'ai demandé qu'au moins de mes déménagements soit pris en charge et donc remboursé .
Je n'ai pas obtenu gain de cause , seulement une proposition a hauteur de 200 € !!
Maintenant elle m'annonce avoir fait jouer son assurance, sans aucuen garantie pour moi !!

Quels peuvent être mes recours ???

Par avance merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés